



Bienvenue en Zélande!

Déguster une bière sur une terrasse ou acheter du vin pour un barbecue? N'oubliez pas de tenir compte de certains règlements! Aux Pays-Bas, les lois diffèrent peut-être légèrement de celles de votre pays d'origine.



- 1** L'achat, la possession et l'usage de l'alcool sont interdits aux moins de 18 ans.



- 2** Il est interdit de consommer de l'alcool dans la rue.

En cas d'infraction à une de ces lois, vous risquez la confiscation de vos boissons alcoolisées et une amende.



Si vous souhaitez acheter de l'alcool dans un magasin, un restaurant ou une discothèque et que vous êtes âgé de 18 à 25 ans, vous devrez présenter votre carte d'identité à la caisse.



- 5** Ne prenez pas le volant si vous avez consommé de l'alcool mais faites-vous conduire par quelqu'un de sobre ou bien prenez un taxi.



- 6** Savourez et buvez avec modération.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir durant votre séjour en Zélande!